

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 12 décembre 2025

Présents :

Le Maire : Marion Anne-Marie.

Les élus : Chambon Marielle, Charre Christophe, Piteux Hubert-Marie, Tallaron Nicolas, Faure Jérôme.

Procuration : de Murillon Arlette pour Piteux Hubert-Marie.

Excusés : Saniel Mandy, Riou Gaetan.

Séance ouverte à 18h00.

- Approbation du dernier compte rendu du 31 octobre 2025

Vote à l'unanimité : 7 voix pour.

- Délibération fond de concours CCMA(comcom) pour le projet "aire de jeux et de bien-être".

Sur le projet « Jeux et Aire de bien être » comprenant l'achat du terrain, après une aide du département de 25 000€, la commune demande une aide à la CCMA d'un montant de 12 500 €.

Vote à l'unanimité : 7 voix pour.

- Délibération pour renouvellement contrat secrétaire de mairie à compter du 01/02/2026

Il est proposé de faire passer de 20h à 30h hebdomadaire le contrat de notre secrétaire de mairie. Le travail administratif est de plus en plus important. Ce nouveau contrat permettrait de pérenniser la présence de notre secrétaire de mairie à Borée qui donne une entière satisfaction aux élus et aux administrés de notre commune.

Vote à l'unanimité : 7 voix pour.

- Délibération : redevance prélèvement sur la ressource en eau potable 2026 0,06831HT/m3

redevance consommation d'eau potable 2026 0,39 HT/m3

redevance performance des réseaux d'eau potable 2026 0,053 HT /m3

- Délibération redevance performance des systèmes d'assainissement collectif 2026 0,045 HT/m3

Pour les délibérations ci-dessus, il s'agit de régulariser des redevances définies par l'agence régionale de l'eau sur le prélèvement de la ressource dans le milieu naturel ainsi qu'une taxe sur le rejet des eaux

usées. Ces taxes entraîneront obligatoirement une légère augmentation du tarif de l'eau/assainissement collectif et ce malgré que la commune n'augmente pas le prix de l'eau/assainissement au m³ des administrés. Le détail de ces taxes apparaîtra sur les factures aux administrés.

Vote à l'unanimité : 7 voix pour.

- Délibération candidature à l'obtention du label "villages de caractère d'Ardèche"

La commune dépose une demande pour obtenir le label « village de caractère ».

Vote à l'unanimité : 7 voix pour.

- Délibération mise en œuvre d'une participation à la protection sociale complémentaire des agents dans le cadre d'une procédure de labellisation, au titre du risque Santé

A partir du 1^{er} janvier 2026, les employeurs de la fonction publique ont obligation de participer financièrement aux frais de la mutuelle santé des agents si celle-ci est labellisée. La participation sera de 15 € /agent/mois à partir du 1er janvier 2026

Vote à l'unanimité : 7 voix pour.

- Délibération DM N°4 atténuation de produits Chp 014 pour un montant de 284 € supplémentaire pris sur Chp 011, article 60612 -conso énergie (Cette action est une écriture purement comptable)

Vote à l'unanimité : 7 voix pour.

- Délibération de principe conforme au vote du budget de versement d'une subvention de fonctionnement du budget principal de 130 951 € au budget annexe commerce .

Les subventions concernant le commerce sont enregistrées sur le budget principal sur la section de fonctionnement . Il est nécessaire de transférer cette somme sur le budget annexe du commerce pour son équilibre. (Cette action est une écriture purement comptable)

Vote à l'unanimité : 7 voix pour.

- Délibération subvention Fonds du patrimoine.

Il est proposé une subvention de 50€.

Vote à l'unanimité : 7 voix pour.

Divers :

Travaux intempéries octobre 2024:

Notifications subventions :

- DESEC 175 000 € (dépenses de travaux éligibles retenues 240 583 € Ht)
- Département 64 641 € (dépenses travaux éligibles retenues 323 206 € Ht)

Ces aides permettent à ce jour d'avancer dans les travaux de réparation voirie. Les travaux ont commencé et se poursuivront sur l'année 2026. Ces aides sont versées uniquement après que la commune est effectuée les travaux et payée les factures . Ce qui implique des engagements au fur est à mesure pour la gestion des avances de trésorerie.

Vente Maison de l'école d'Echamps :

Le dossier est en cours. Les locataires auront la possibilité d'acquérir la maison conformément à la loi. L'huissier a été contacté et relancé afin que la procédure de congés aux fins de vente se poursuive.

Bornage à la Croix des Boutières :

Le bornage de la parcelle concernée aura lieu dès que possible.

Bornage route de Courbeyre :

Le dossier est toujours en cours pour cadastrer la partie manquante de cette route communale.

Contrôle électricité salle de Lagas :

Après le contrôle de sécurité conduit par les services de la préfecture le 29 octobre, nous sommes en attente du certificat de conformité que nous espérons probant .

Dossier Eaux de Molines :

Le dossier avance pas à pas. Ce dossier très important pour la commune de Borée est suivi par plusieurs élus. Il y a de nombreuses études environnementales a effectué au préalable qui débuteront prochainement.

Fin de la séance : 19h 30.